

Message de Monaco sur la durabilité des océans

L'humanité a pris l'habitude de penser que les ressources de l'océan et leur potentiel sont infinis, mais ni la planète ni ses ressources ne sont illimitées. Les océans et leurs ressources ont été exploités sans se soucier des conséquences, ce qui risque de compromettre la capacité des océans à continuer d'être une source de nourriture, à offrir une valeur économique et à fournir des services environnementaux à des milliards de personnes.

Le développement durable des océans doit commencer par la mise en œuvre efficace de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer adoptée en 1982, ainsi que d'autres instruments internationaux conformes à son cadre. Les discussions sur les politiques doivent être basées sur des évaluations et des recherches scientifiques rigoureuses demandant les efforts concertés des scientifiques et des législateurs.

Nous réitérons notre engagement commun envers une économie verte et l'éradication de la pauvreté en demandant l'établissement d'Objectifs de développement durable qui seront intégrés avec les OMD dans un seul cadre après 2015. L'un de ces objectifs doit mettre l'accent sur le développement durable des océans et sur l'importance de l'économie bleue. Il est urgent que cet objectif, qui concernera tous les secteurs qui dépendent des ressources des océans et de l'espace maritime, soit intégré et devienne durable pour continuer à fournir à ces secteurs des services économiques, sociaux et environnementaux, et améliorer les conditions de vie des communautés défavorisées.

L'Atelier de Monaco s'est réuni du 28 au 30 novembre 2011 et a examiné trois domaines ayant trait aux océans (la sécurité alimentaire, l'énergie et le tourisme) ainsi que leur gouvernance dans le contexte de la prochaine conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Le gouvernement de la Principauté de Monaco propose que les conclusions suivantes de l'Atelier de Monaco soient considérées comme une importante contribution au document final de Rio+20.

LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Les pêcheries et l'aquaculture sont des éléments cruciaux de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Le poisson représente près de 16 % (soit près de 115 millions de tonnes) du total des protéines animales consommées par les êtres humains. Individuellement, près de la moitié de la population mondiale dépend du poisson pour un pourcentage important de ses protéines. Un peu plus de la moitié de ce poisson vient de la pêche de capture, le reste provenant de l'aquaculture, qui continue de croître rapidement. Les pêcheries de capture produisent également 27 millions de tonnes par an qui servent d'alimentation pour l'aquaculture et l'élevage des alevins. Les pêcheries et l'aquaculture emploient 540 millions de personnes. L'exploitation des stocks de poissons a atteint, voire dépassé, les niveaux durables. La conservation de ces ressources alimentaires et l'amélioration des méthodes utilisées sont essentielles pour alimenter une population mondiale qui ne cesse d'augmenter. Les mesures prises pour y parvenir présentent des avantages dans trois domaines, et doivent inclure :

La dimension économique : Réduire la capacité de pêche et renforcer les efforts entrepris par les autorités nationales et les organisations régionales de gestion des pêcheries, là où ils sont nécessaires pour réaliser les engagements du Sommet mondial pour le développement durable concernant l'éradication de la pauvreté et les pêcheries durables.

Au niveau régional, promouvoir les processus menant à une gestion durable et une allocation équitable des ressources des pêcheries dans les zones situées en dehors des juridictions nationales.

Réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (qui est un facteur supplémentaire compromettant la durabilité des stocks de poissons, qui entraîne des pertes économiques considérables pour les pêcheurs légitimes et qui endommage l'environnement) en mettant en œuvre le Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, et en devenant parties à l'Accord sur les stocks de poissons et à l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Il est également nécessaire d'améliorer le contrôle par l'État du pavillon des bateaux et de leurs ressortissants (qu'il s'agisse de particuliers ou de sociétés).

Intensifier les efforts visant à respecter l'engagement pris lors du Sommet mondial pour le développement durable d'éliminer les subventions qui contribuent à la pêche non déclarée et non réglementée, ainsi qu'à la surpêche, et mettre en œuvre les méthodes de l'Organisation mondiale du commerce en vue de clarifier et améliorer les disciplines sur les subventions accordées aux pêcheries, en tenant compte de l'importance de ce secteur pour les pays en développement.

Promouvoir une aquaculture qui soit économiquement et écologiquement durable en étudiant des systèmes moins dépendants de l'alimentation provenant du poisson ou des animaux d'élevage, par exemple en ayant recours à des espèces se nourrissant d'algues.

Le secteur privé, les consommateurs et les gouvernements doivent tous faire des progrès au niveau de la certification écologique en vue de supporter un marché basé sur des choix véritables pour la nourriture provenant de la mer en offrant des mesures incitatives et des récompenses pour les pêcheries qui se conforment aux normes internationalement reconnues pour les pêcheries respectueuses de l'environnement.

La dimension sociale : Reconnaître les droits économiques, sociaux et culturels des communautés qui dépendent de la pêche en prenant des mesures graduelles pour obtenir des niveaux de stocks de poissons et des systèmes d'aquaculture durables, ainsi que des habitats marins en bonne santé.

Prendre des mesures appropriées pour donner aux communautés qui dépendent des pêcheries et de l'aquaculture à petite échelle un accès sécurisé aux ressources des pêcheries, à la terre, à la nourriture et au travail, et leur offrir une assistance pour le traitement et le marketing de leurs produits. Ces mesures permettront d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la sécurité alimentaire dans ces communautés, notamment dans les pays en développement.

Établir et mettre en œuvre des directives internationales pour protéger la pêche artisanale.

Encourager les États à prendre des mesures pour réduire le nombre de décès et de blessures chez les travailleurs de la pêche.

Améliorer la santé et prenant des mesures pour améliorer la gestion des déchets humains dans le cadre des efforts visant à réduire les apports de nutriments.

La dimension écologique : Promouvoir la mise en œuvre d'approches écosystémiques qui incluent à la

fois les pêcheries et l'aquaculture. Faire en sorte que les intérêts des pêcheries et de l'aquaculture marine soient pris en compte dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), de la planification de l'espace maritime et de l'élimination des pratiques non durables comme la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Encourager la prise de mesures supplémentaires telles qu'une surveillance, un contrôle et une application des lois améliorés, ainsi que la création de mécanismes pour documenter les prises et les ventes (y compris le renforcement des capacités pour toutes ces tâches).

Éliminer d'ici 2015 l'utilisation de méthodes de pêches destructrices comme la pêche au chalut de fond dans les zones sensibles, la pêche à la dynamite, à l'électricité ou au poison. La pratique du prélèvement d'ailerons de requins doit être bannie.

En ce qui concerne l'aquaculture, les approches écosystémiques doivent intégrer les décisions en matière de choix et de gestion des sites, la sélection d'espèces et de stocks adaptés à l'environnement local, les types et sources d'alimentation des poissons, l'utilisation de médicaments vétérinaires, les décharges et émissions susceptibles d'atteindre l'environnement marin et l'impact sur les espèces sauvages et sur certains autres aspects de l'environnement.

Restaurer les zones anthropiques mortes du fait du manque d'oxygène dans les océans en réduisant de 50 % ou plus l'apport des nutriments en provenance des terres avant 2025. Cela doit inclure une gestion améliorée des engrais et déchets agricoles, des déchets humains, des déchets provenant de l'industrie alimentaire et des émissions d'oxydes d'azote provenant de la circulation et des activités maritimes. Ces améliorations pourraient être réalisées par le biais du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PNUE/GPA), et devraient inclure d'autres mesures de renforcement des capacités ainsi que la mobilisation de ressources en vue d'investir dans le traitement des déchets humains et des eaux usées.

Reconnaître que l'acidification des océans est susceptible de modifier la physiologie de nombreux organismes marins, directement ou indirectement, en apportant des changements dans le réseau trophique, et qu'elle pourrait représenter un niveau de stress supplémentaire pour les espèces, sauvages ou d'élevage, qui présentent un intérêt économique. Cette acidification des océans va également modifier et compromettre la croissance des coraux qui sont responsables de la création des récifs. Ces écosystèmes hautement productifs hébergent environ un tiers de toutes les espèces marines et permettent d'alimenter près de 500 millions de personnes à travers le monde.

Les implications en termes de gouvernance : Passer en revue la performance des organismes régionaux de gestion de la pêche et renforcer la coordination avec les programmes pour les mers régionales du PNUE. La gestion de l'aquaculture pourrait être facilitée par l'établissement de directives internationales. Renforcer le PNUE/GPA pour qu'il soit capable de prendre des mesures efficaces concernant les déchets humains.

L'ÉNERGIE

La réduction considérable des coûts des technologies modernes d'énergie renouvelable, les améliorations au niveau de la fiabilité et de l'efficacité, et les activités de recherche et de développement ont permis à l'énergie renouvelable de se démarginaliser. Elle fait désormais partie du bouquet énergétique mondial et fournit de nombreux avantages économiques, sociaux et environnementaux.

La dimension économique : Les technologies établies, comme les éoliennes en mer, connaissent un accroissement rapide, tant au niveau des investissements qu'en terme de production d'électricité. L'intérêt croissant pour la viabilité de l'énergie marémotrice et autres technologies marines durables émergentes présente le potentiel d'une augmentation considérable du pourcentage de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique de nombreux pays bénéficiant de ressources maritimes potentielles.

Afin de soutenir et déployer les technologies d'énergie maritime renouvelable, des investissements supplémentaires en technologie, recherche et développement sont nécessaires et doivent venir s'ajouter aux efforts entrepris pour évaluer et cartographier les ressources potentielles, recueillir des données et surveiller les modèles économiques.

Le soutien au déploiement des technologies d'énergie marine renouvelable doit être assuré en créant un cadre homogène, prévisible et habilitant en matière de politiques, de réglementations et d'investissement qui soit basé sur les meilleures pratiques afin de guider les décisions d'investissement. Des cadres institutionnels, nationaux et régionaux, capables de prendre en charge les investissements et les partenariats privé/public doivent être établis ou renforcés. Une infrastructure de réseau de distribution appropriée devra être mise en place pour intégrer l'énergie marine renouvelable.

Les décisions en matière d'investissement devraient bénéficier d'une évaluation des coûts actualisés de la production d'électricité et tenir compte de la contribution à la réduction du carbone et des avantages économiques, comme le développement de l'industrie à travers la chaîne de valeur et les emplois.

La dimension sociale : Les éoliennes en mer et les centrales solaires, ainsi que les technologies émergentes d'énergie marine renouvelable offrent potentiellement plusieurs avantages, tels que la sécurité énergétique, une augmentation des emplois et des revenus, des moyens de subsistance durables liés à l'industrie nouvelle des énergies durables, la non-production d'émissions de carbone et la réduction de la pollution.

En s'attaquant aux problèmes cruciaux de l'accès, de la sécurité énergétique et de la croissance économique durable, l'investissement dans les technologies pertinentes peut être une contribution majeure dans le cadre de l'accès à l'énergie et peut permettre de répondre aux besoins en énergie des régions vulnérables et des petits États insulaires en développement. Une énergie sûre et durable protège les petits États insulaires en développement qui sont vulnérables à l'instabilité des prix et qui dépendent de l'approvisionnement et de la sécurité des importations de combustibles fossiles, comme le diesel. En offrant la possibilité d'entreprendre des opérations de dessalement, de chauffage ou de refroidissement à grande échelle, les énergies marines renouvelables seront un élément essentiel de l'adaptation aux changements du climat et des précipitations.

Les efforts visant à développer des capacités administratives, techniques et entrepreneuriales devront augmenter substantiellement.

La dimension écologique : Les technologies des énergies renouvelables (éoliennes en mer, énergie solaire et énergie marine) peuvent procurer des avantages au niveau de l'environnement (comme le climat) en même temps qu'elles peuvent présenter des problèmes.

Il est nécessaire d'entreprendre des recherches ciblées pour clarifier davantage l'impact écologique sur les écosystèmes marins et sur les espèces migratoires. Ces recherches devront être basées sur

l'expérience des programmes existants, notamment le développement des énergies marémotrices et thermales, ainsi que les biocarburants. Les usines doivent être conçues en tenant compte des expériences positives qui ont fourni des avantages environnementaux locaux.

Les implications en termes de gouvernance : Des cadres institutionnels visant à soutenir les besoins en information, technologie et capacité pour les énergies renouvelables doivent être établis ou renforcés au niveau local, national, régional et mondial.

Étant donné que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) est la seule institution mondiale à mettre l'accent sur les énergies renouvelables, la conférence Rio+20 doit examiner la possibilité de la renforcer pour en faire un cadre international efficace qui donnera une forte impulsion aux actions entreprises.

LE TOURISME

Le tourisme côtier est un secteur en pleine croissance de l'économie mondiale. Une attention toute particulière doit être accordée aux seuils de tolérance de l'environnement, ainsi qu'aux valeurs et intérêts des communautés locales afin d'éviter l'aliénation culturelle, la destruction des ressources de l'environnement local et celles des côtes, qui jouent un rôle crucial d'écosystèmes et qui attirent les visiteurs à court terme. Le tourisme dans les régions vulnérables est possible et il est important de diffuser largement et de mettre en valeur les histoires à succès (notamment dans les petits États insulaires), comme les retombées économiques dont bénéficient les communautés locales dans les aires marines protégées bien gérées (AMP) (par exemple, l'aire marine protégée au Honduras, le parc marin de la Great Barrier Reef en Australie, l'observation durable des baleines et des dauphins, etc.).

La dimension économique : Le tourisme est l'une des industries qui enregistrent la croissance la plus rapide à travers le monde et son importance en tant que source clé de revenus économiques, ainsi que sa contribution substantielle à la création d'emplois (notamment dans les économies émergentes ou en développement) doit être reconnue. Dans le Rapport sur l'économie verte, publié en 2011, le PNUE et l'OMT montrent que dans un scénario où le statu quo est maintenu jusqu'en 2050, la croissance du tourisme entraînera une augmentation de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'eau et du rejet des déchets solides. Le Rapport sur l'économie verte montre néanmoins qu'une combinaison d'investissements et de mesures politiques peut renverser cette tendance. Cela nécessitera un leadership solide pour guider ces changements.

La dimension sociale : Le tourisme dans les zones côtières représente une part importante des flux touristiques, aussi bien nationaux qu'internationaux. Afin de contribuer au développement des moyens de subsistance et réduire la pauvreté, les gouvernements nationaux et locaux doivent collaborer avec le secteur privé pour créer des emplois plus intéressants et des moyens de subsistance, par le biais de la chaîne d'approvisionnement et des ventes directes aux touristes.

Une gestion intégrée des zones côtières doit être mise en œuvre pour répondre à la liste complexe de problèmes de durabilité et de résilience découlant du changement climatique, de l'activité sismique et du développement physique qui affectent la dynamique de l'érosion côtière, qui favorisent l'apparition de conditions climatiques extrêmes et qui ont un impact négatif sur les ressources marines qui peuvent être consommées de façon durable par les communautés locales

Le développement du tourisme doit adhérer aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux

droits de l'homme promulgués par les Nations Unies et qui ont bénéficié d'un soutien sans précédent de la part des leaders de l'industrie, des gouvernements et des groupes des droits de l'homme, et adhérer également aux principes du Comité mondial d'éthique du tourisme approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La dimension écologique : Le tourisme est l'un des principaux utilisateurs des océans par le biais du tourisme terrestre dans les zones côtières et des activités récréatives dans les eaux côtières. La réduction des impacts négatifs (par exemple, le rejet de débris) est la responsabilité des secteurs public et privé. En l'absence de réglementations publiques efficaces et d'initiatives du secteur privé visant à assurer la gestion et le développement des activités touristiques qui ont un impact sur l'océan, le bien commun sera compromis. Par exemple, le tourisme dans l'Antarctique, dans les petits États insulaires et dans d'autres zones vulnérables augmente rapidement et pose des problèmes de durabilité particuliers auxquels il est urgent de répondre. Les activités récréatives dans les eaux côtières et autour des récifs de corail doivent faire l'objet d'une réglementation rigoureuse, soit de la part des autorités des parcs marins soit de la part des gouvernements locaux, afin de maximiser les impacts positifs et minimiser les impacts négatifs.

Les implications en termes de gouvernance : Le secteur du tourisme, les ministères de l'environnement, du planning et du développement, ainsi que les gouvernements locaux doivent montrer la voie en termes d'application des principes, normes, directives et recommandations existantes concernant le développement de nouvelles installations touristiques et la rénovation de celles qui sont déjà établies, en favorisant l'application des meilleures pratiques dans le domaine de l'énergie, de la gestion des déchets, de l'utilisation efficace de l'eau et de l'éradication de la pauvreté. Il est recommandé d'utiliser la gestion intégrée des zones côtières en tant qu'outil pour le développement durable des zones côtières, notamment dans les petits États insulaires. L'OMI joue un rôle de pointe dans la réglementation du tourisme de croisière. L'OMT doit assumer une plus grande responsabilité pour renforcer la mise sur pied et la gestion des capacités nécessaires pour mettre en œuvre un tourisme durable.

En cette époque de gouvernance mondiale, la conférence Rio+20 doit prendre l'initiative d'un accord international pour les zones qui sont en dehors des juridictions nationales. Afin de parvenir à une synergie entre les différents acteurs et d'améliorer la gouvernance à travers les secteurs, elle doit également créer un mécanisme qui permettra au système des Nations Unies d'être plus efficace et cohérent.

Nous sommes à un moment critique de la conservation de la planète. Rio+20 peut nous mettre sur la bonne voie vers une meilleure durabilité environnementale, nous permettre de déterminer notre avenir, préserver les océans dont nous avons besoin et créer un monde plus juste et équitable. Nous n'avons plus le temps d'attendre.